

AFFICHE LE

26 JAN. 2022



Tresses, le 24 janvier 2022

Préambule – Modalités d'organisation de la séance

Les lois n° 2021-1040 du 5 août 2021, n° 2021-689 du 31 mai 2021 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire fixent les mesures dérogatoires et le régime transitoire de vigilance sanitaire garantissant la continuité institutionnelle des collectivités territoriales jusqu'au 31 juillet 2022. En application de ces dispositions, la séance sera organisée selon les modalités suivantes :

- **Lieu de réunion et ouverture au public** : le Conseil communautaire se réunira salle du Reflet afin de permettre la distanciation physique entre les Conseillers communautaires et l'accueil au public. Aucun contrôle sanitaire n'est requis pour participer ou assister aux séances.
- **Quorum** : l'assemblée délibère valablement lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.
- **Procurations** : le Conseil scientifique encourage les Conseillers communautaires se considérant comme des personnes à risque en raison de leur âge ou de leur état de santé à donner procuration à un autre élu lorsqu'ils le jugent utile à leur protection. Un Conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs.
- **Mesures barrières** : le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux pour l'ensemble des personnes présentes, en complément des autres mesures barrières. Les Conseillers sont invités à se munir d'un stylo personnel et de leur propre bouteille d'eau.

CONVOCATION

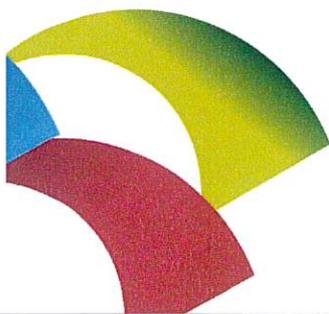
Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mercredi 2 février 2022 à 19h
Dans la salle du Reflet à Tresses

Ordre du jour :

1	Délibération portant adoption du schéma directeur vélo des « Coteaux Bordelais » - Plans d'actions 2022-2026
2	Délibération portant demande de subvention DETR et DSIL pour la réalisation de plan d'actions communautaires de mise en œuvre du schéma directeur vélo des Coteaux Bordelais – Dossier inscrit au CRTE Pays Cœur Entre Deux Mers
3	Délibération portant adhésion au club des villes et territoires cyclables



4	Délibération portant instauration du forfait mobilités durables
5	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021
6	Relevé des décisions de novembre à décembre 2021 à janvier 2022

En cas d'empêchement, vous disposez de la possibilité de donner procuration à un conseiller communautaire de votre choix en retournant le document joint.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Christian SOUBIE

Bordereau de signature

Signature de la convocation du prochain conseil
communautaire en date du 2 février 2022



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	24/01/2022	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	24/01/2022	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	24/01/2022	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président